

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 novembre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021**

**2021 PP 111** Convention constitutive d'un groupement de commandes relative à l'entretien et la maintenance des installations de relevage des eaux des bâtiments de la préfecture de Police, d'autres services du secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur d'Ile de France (SGAMI-IDF) ou relevant de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur.

**M. Nicolas NORDMAN, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code de la commande publique,

Vu le projet de délibération, en date du 2 novembre 2021, par lequel M. le préfet de Police demande l'autorisation de signer la convention constitutive du groupement de commandes relative à l'entretien et la maintenance des installations de relevage des eaux des bâtiments de la préfecture de Police, d'autres

services du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur d'Ile de France (SGAMI-IDF) ou relevant de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, constitutive d'un groupement de commande relatif à l'entretien et la maintenance des installations de relevage des eaux des bâtiments de la préfecture de Police, d'autres services du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur d'Ile de France (SGAMI-IDF) ou relevant de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur.

Article 2 : M. le préfet de Police est autorisé à signer ladite convention.

Article 3 : La dépense correspondante est imputée au budget spécial de la préfecture de Police, exercice 2022 et suivants :

- Section fonctionnement, Chapitre 920, Article 920-2031, Compte nature 6156 et 615221.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**